



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-004-2024-05

PUBLIÉ LE 3 MAI 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cabinet

IDF-2024-04-26-00008 - 2024 04 Arrêté Plénière CRSA_26042024 (14 pages)	Page 4
IDF-2024-04-26-00011 - arrêté CSOS 2024 14_26042024 (9 pages)	Page 19
IDF-2024-04-26-00010 - arrêté CSOS 2024 17_26042024 (8 pages)	Page 29
IDF-2024-04-26-00009 - Arrêté modifié CTS 91 avril 2024_26042024 (6 pages)	Page 38

Agence Régionale de Santé / Direction de l'offre de soins Pôle Ville Hôpital

IDF-2024-05-03-00001 - ARRETE n° DOS 2024 /1229 Portant rejet de la demande d'agrément provisoire du centre de santé « CDS Centre AUBERDENTAIRE d'Aubervilliers » pour ses activités de chirurgie dentaire - DOS/PVH (2 pages)	Page 45
--	---------

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques

IDF-2024-03-05-00013 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 202 Portant modification à l'arrêté de nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (2 pages)	Page 48
IDF-2024-04-15-00003 - Préfecture de la région d'Île-de-France 5 rue Leblanc 75015 Paris Standard 01 82 52 40 00 Télécopie 01 82 52 40 16 Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024 Portant modification à l'arrêté de nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (2 pages)	Page 51

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / SREA

IDF-2024-04-22-00027 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à la SCEA BLOT à MONTRY au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages)	Page 54
IDF-2024-04-22-00028 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à la SCEA DES HOSPITALIERS à MONTHYON au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages)	Page 59
IDF-2024-04-22-00029 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à la SCEA FERME PORTIER à COLOMMES au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (5 pages)	Page 64
IDF-2024-04-22-00030 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à la SCEA LHERMEY à VOULTON au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages)	Page 70

IDF-2024-04-22-00031 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d exploiter des parcelles agricoles à la SCEA MOTTE JULIEN à BLANDY-LES-TOURS au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (3 pages) Page 75

IDF-2024-04-22-00032 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d exploiter des parcelles agricoles à la SCEA ORSON-VILLAGRI à VILLIERS-EN-BIERE au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (3 pages) Page 79

IDF-2024-04-22-00033 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d exploiter des parcelles agricoles à la SCEA TICHAM à SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages) Page 83

IDF-2024-04-22-00034 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d exploiter des parcelles agricoles à Monsieur THIERRY ALEXANDRE à MAISON ROUGE au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (3 pages) Page 88

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2024-05-03-00002 - Arrêté modificatif portant composition du CESER IDF - CORERPA - GILOUX-FLOUQUET (2 pages) Page 92

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-26-00008

2024 04 Arrêté Plénière CRSA_26042024

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n°2024/15

Arrêté modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté n° 33/2021 du 28 octobre 2021 modifié fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution à Madame Sophie MARTINON fonction de directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France par intérim, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** les désignations :

Au sein du collège 7 au titre des offreurs de santé pour représenter les établissements privés de santé à but non lucratif de Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP), du Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP) et du Docteur Marc BEAUSSIER, Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP) ; du Docteur Fabienne ROBICHON, Présidente URPS - Chirugiens-dentistes libéraux IDF pour représenter les unions régionales des professionnels de santé libéraux ; de Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur de l'HAD de l'AP-HP, pour représenter les établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile ; du Professeur Loïc DE PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP-HP) pour représenter les présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice générale par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 26 avril 2024

La Directrice générale par intérim
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Sophie MARTINON

ANNEXE

**Composition de la Conférence régionale de la Santé
et de l'Autonomie d'Île-de-France**

1. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales :

a) Pour le Conseil Régional d'Île-de-France :

Titulaires	Suppléants
Madame Farida ADLANI, vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, conseillère régionale
Monsieur Pierre DENIZIOT, conseiller régional	Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, conseillère régionale
Madame Christel ROYER, conseillère régionale	Madame Sylvie CARILLON, conseillère régionale

b) Pour les Conseils Départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame la Présidente du Conseil de Paris ou son représentant titulaire : Madame Anne-Claire Boux	Monsieur Jacques GALVANI Madame Véronique LEVIEUX
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ou son représentant titulaire : Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente déléguée de l'enfance, de la famille et de la présence médicale	Monsieur Bernard COZIC, vice-président délégué aux solidarités Madame Véronique VEAU, conseillère départementale
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines ou son représentant titulaire : Monsieur Laurent RICHARD, vice-président délégué à la santé	Madame Marie-Hélène AUBERT, vice-présidente déléguée à l'Autonomie et à la Coopération décentralisée Monsieur Marc HERZ, conseiller départemental
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant titulaire : Madame Cendrine CHAUMONT, conseillère départementale	Madame Marie-Claire CHAMBARET, vice-présidente en charge de l'autonomie
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant titulaire : Madame Alexandra FOURCADE, Conseillère départementale déléguée aux Séniors, à l'Autonomie et à la Santé	Madame Rita DEMBLON-POLLET, Conseillère départementale déléguée à la Famille
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis ou son représentant titulaire : Madame Magalie THIBAUT, vice-présidente du Conseil Départemental	Monsieur Stéphane BLANCHET, vice-président du Conseil Départemental

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal
Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val-d'Oise ou son représentant titulaire : Madame Laetitia BOISSEAU	Madame Anne FROMENTEIL Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE

c) Pour les représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Claude ROCHER, adjoint au maire de Boulogne-Billancourt (92)	
Monsieur Thomas CHAZAL, maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron (93)
Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles (78)	Monsieur Joël GALLIMIDI, adjoint au maire de Montmorency (95)

2. Pour le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Madame Justyna BARRET - Petits frères des pauvres	Madame Martine THULLIER- Petits frères des pauvres Monsieur Ouramdane GAYA - Association de conseil et d'insertion
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés	Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap
Madame Dominique LAMARCHE - Association française des Hémophiles	Monsieur Thomas SANNIE - Association française des Hémophiles Madame Christine NOEL - Association française de l'Atrésie de l'œsophage
Madame Françoise PERROT – France Alzheimer Paris	Madame Dominique MATINTIKA - Association pour le droit de mourir dans la dignité

Madame Catherine BROUTIN PIOLOT - UNAFAM	Monsieur Michel BEVE - UNAFAM Monsieur Jean-Louis RADET - ARGOS 2001
Monsieur Sidi Mohammed GHADI - Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers
Monsieur Jean WILS - ALMA Paris	Madame Karine SCHWAIGHOFER - Comité de la ligue contre le cancer 93 Madame Christiane CHEVILLARD - Comité de la ligue contre le cancer 78

b) Pour les associations de retraités et de personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain DENIS, Conseil Départemental de la citoyenneté de l'autonomie (CDCA) 75	Monsieur Robert SIMON, CDCA 75
Monsieur Henri LESCAT, CDCA 77	Madame Béatrice CASANOVA, CDCA 78 Madame Myriam HEILBRONN, CDCA 91
Madame Monique ZANATTA, CDCA 92	Monsieur François CHARLES, CDCA 92 Madame Christine MANUEL, CDCA 94
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Monsieur Alain GAVILLET CDCA 95

c) Pour les associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Daniel CHAZARAIN, CDCA 78	Monsieur Patrick FIZET, CDCA 93 Madame Ahlam MARQUE, CDCA 92
Monsieur Sébastien LEGOFF, CDCA 91	
Monsieur Jean-Michel SECONDY, CDCA 75	Madame Françoise FALLOUS, CDCA 94
En attente de désignation	Monsieur Damien GUER, CDCA 77

3. Pour le collège des représentants des conseils territoriaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre CABRET CTS 75	Monsieur Bernard JABIN CTS 75
–	Madame Sophie BAUER CTS 77
Monsieur Jean-Pierre AQUINO CTS 78	Monsieur Michel BUISSET CTS 78
Monsieur Jean-Louis DI TOMMASO CTS 91	Monsieur Vincent CLUZAUD CTS 91
Monsieur Francis BRUNELLE CTS 92	Monsieur Michel GIRARD CTS 92
Monsieur Gorka NOIR CTS 93	-
Monsieur Yves TALHOUARN CTS 94	Monsieur Pascal CACOT CTS 94

Madame Keltoum ROCHDI CTS 95	
------------------------------	--

4. Pour le collège des partenaires sociaux :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

Titulaires	Suppléants
Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC : Monsieur José ALVAREZ	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF
Union Régionale Ile-de-France CGT : Madame Yasmina SELLOU	Monsieur Christian GUY-COICHARD Madame Corine PEREUR
Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France : Madame Isabelle CAYLA	Monsieur Philippe PATRY Madame Gwenaëlle YVINEC
CGT-FORCE OUVRIERE : Monsieur Michel LAURENT	En attente de désignation
Union Régionale CFTC Ile-de-France : Madame Corinne LAMARCQ	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

Titulaires	Suppléants
U2P (Union des entreprises de proximité) Monsieur Stéphane LEVEQUE	Madame Colette AUBRY Monsieur Mouhssine BERRADA
MEDEF- Ile-de-France : Madame Nolwenn MARE	Monsieur Olivier CHALMEAU Madame Nathalie ROUANET
CPME Ile-de-France : Madame Martine GUIBERT	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

5. Pour le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno MOREL - Emmaüs Solidarité	Madame Bérangère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU, Association CARITAS
Monsieur Pascal BOUCART - URIOPSS IDF	Monsieur Simon BURRUNI – URIOPSS IDF Madame Judith OLLE – URIOPSS IDF

b) Pour l'assurance vieillesse et la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Noel MOURE, Sous-Directeur du pilotage (CRAMIF)	En attente de désignation
Madame Tamou SOUARY, Présidente de la Commission Retraite et Action Sociale Ile-de-France (CNAVTS)	Madame Elsa PARLANGE, Directrice de l'action sociale IDF (CNAVTS)

c) Pour les caisses d'allocations familiales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Moulay TAHIRI, Vice-président de la CAF (94)	Madame Dolorès DAMBRIN, Administratrice de la CAF (75) Madame Marinette SOLER-KERRIEN, Présidente de la CAF (93)

d) Pour la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

e) Pour l'Assurance Maladie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN Monsieur Hugo CROMBEZ

f) Pour les établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Florian GUYOT - Association AURORE	Monsieur Fabrice DU CHATELET – Fédération Santé Habitat (FSH)

6. Pour le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Pour l'enseignement scolaire : Docteur Véronique MASSIN (Académie de Paris)	Docteur Anne-Marie MENGUS-MARTIN, médecin Conseiller Technique auprès du Recteur-Service Médical Académique- Rectorat de Créteil
Pour l'enseignement supérieur : Docteur Hervé JAMI Responsable du SSU Université Paris-Est Créteil	En attente de désignation

b) Pour les services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine AMAURY, Directrice générale du service de santé au travail SIMT (77)	Docteur Vinh NGO, Directeur du service de santé au travail centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75) Docteur Karine DURAND, Médecin coordinateur du SST HORIZON SANTE TRAVAIL (92)
Docteur Karine FERRAND, Médecin du travail du service de santé au travail AMETIF (95)	Monsieur Olivier VAN HAUWAERT, Directeur du service de santé au travail ACMS 92 Docteur Michel KLERLEIN, Médecin coordonnateur du SST d'AIR FRANCE (95)

c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
-	Madame Valerie LEDOUR, PMI (75) Madame Julia PERRET, PMI (75)
En attente de désignation	Docteur Claudette BUISSON, PMI (91)

d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle GREMY, Personnalité qualifiée - Haut Conseil de Santé Publique	Docteur Philippe CARETTE - Institut RENAUDOT Monsieur Jean NORMAND - Association Addictions
CRIPS - En attente de désignation	Promosanté - En attente de désignation Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie BELTZER (ORS IDF)	Madame Lydie GIBEY (CREAI Ile-de-France)

f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

Titulaires	Suppléants
Madame Agnès BAUCHE, France Nature Environnement (FNE)	Madame Marion PEPIN (FNE) Monsieur JP PARISOT (FNE)

7. Pour le collège des offreurs des services de santé

a) Pour les Etablissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Éric CLAPIER, Délégué régional adjoint FHF IDF	Madame Isabelle PERSEC, Déléguée régionale FHF IDF Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Monsieur Vincent MICHALOUX - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)	Madame Kathia BARRO, Direction de la stratégie et de la transformation (APHP) Madame Pauline DELCOURT, Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP HP)	Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de neurologie, La Pitié Salpêtrière (AP HP)
Docteur Edouard DEVAUD, Président de la CME du GHT Novo (95)	Docteur Omar BELKHODJA, PCME Grand Hôpital de l'Est Francilien Docteur Serge LOKO, Président de la CME du CH de MEULAN LES Mureaux (78)

- Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Docteur Cécile OMNES, Centre spécialisé de Plaisir (78)	Docteur Ouardia OTMANI, GH Paul GUIRAUD

- b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP) Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Secrétaire générale (FHP)

- Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marc ZARKA	Docteur Jérôme HORVILLEUR Docteur Marine COROIR

- c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY, Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENUCCOURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP IDF)

- Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Gérald CHOUKROUN, Pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles et Chef de service de l'USIR et du SRPR	Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP IDF) Docteur Marc BEAUSSIER : Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP IDF)

- Au titre des directeurs des établissements de lutte contre le cancer :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain DUCROZ, directeur général adjoint - Institut GUSTAVE ROUSSY	Madame Anne-Claire DE REBOUL, Ensemble Hospitalier de l'institut CURIE

d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ghislain PROMONET, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Annabelle ZIMMERMANN, Directrice générale d'Entraide Union, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Monsieur Romain DELMAS, Association CARITAS Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Loïc GILBERT, Directeur régional IDF de l'ADAPT (FEHAP)	En attente de désignation
Madame Céline LAMOUR, Directrice générale de l'UNAPEI (NEXEM)	Monsieur Jean-François GEY, Directeur général PEP de l'Essonne (NEXEM)
Monsieur Hervé PIGALE, FHF Le Val Mandé	Madame Catherine HARPEY, Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) Madame Marie BRAILLARD, Groupe SOS Solidarité

f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard FOUSSAT, Gérant EPHAD Domaine de Saint-Pry (SYNERPA)	Madame Romy LASSERRE SAINT-MAURICE, Directrice EPHAD Péan (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP - Gestionnaire de l'EPHAD le Patio (FNAQPA)
Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF)	Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, directrice adjointe Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpad Les Marronniers (FHF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Marie DEROY chargée de mission (FEHAP IDF) Madame Sophie VILLEDIEU, Fondation Léopold Bellan (FEHAP IDF)
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)

	Madame Brigitte VIGROUX, (URIOPSS IDF)
--	--

g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric LEMERCIER, Directeur d'établissements (Groupe SOS)	Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppelia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional Fédération Addictions et Directeur association Ressources (91)

h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)	Madame Fatima SAID DAUVERGNE, Présidente de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile de France (FEMASIF)

i) Pour les communautés professionnelles territoriales de santé prévues à l'article L 1434-12 du Code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

j) Pour les associations de permanence de soins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Abraham SABBAH (CROM IDF) Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF

k) Pour les services d'aide médicale urgente :

Titulaires	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

l) Pour les transports sanitaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick HERTGEN, Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Colonel Rémi CAPART, SDIS 91

n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Dr Fabienne Robichon, Présidente URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF	Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF Docteur Nicolas GOOSSENS, URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
Madame Anne AUBIJOUX, URPS Pharmaciens IDF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF -AUIF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF - AUIF
Monsieur Christophe MINGHETTI, URPS infirmiers IDF AUIF Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF - AUIF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF-AUIF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes-AUIF Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF AUIF Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens AUIF

p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY	Docteur Pierre-Yves DEVYS

q) Pour les internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Emmanuel HAY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP)	Madame Margot MARTINEZ (SRPMG)

r) Pour le Ministère de la Défense :

Titulaires	Suppléants
Madame Marion AUBOIN, Médecin-chef HIA Bégin	Monsieur Gilles KERANGUEVEN

s) Pour les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) prévus à l'article L 6327-1 et suivants du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Adrien BEAUMEL, Directeur DAC 77 Nord Madame Pauline LOUIS, DAC 94	Monsieur Edouard HABIB, Directeur Facs IDF Madame Christine CHANDEMERLE, Directrice DAC 92 Nord Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

8. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Olivia GROSS, titulaire de la Chaire de recherche sur l'engagement des patients, Laboratoire Educations et Promotion de la Santé, UR3412, Université Sorbonne Paris Nord Monsieur Jean-Pierre BURNIER, administrateur de l'Institut GUSTAVE ROUSSY

9. Pour le collège des membres avec voix consultative :

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique social et environnemental régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-26-00011

arrêté CSOS 2024 14_26042024

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2024/14

Arrêté modificatif relatif à la commission spécialisée « Organisation des Soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté n° 27/2021 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 28/2021 du 19 octobre 2021 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 42/2021 modifié du 26 novembre 2021 relatif à la Commission Spécialisée de l'Organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution à Madame Sophie MARTINON fonction de directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France par intérim, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** les désignations :

Au sein du collège 7 au titre des offreurs de santé pour représenter les établissements privés de santé à but non lucratif de Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP), du Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP) et du Docteur Marc BEAUSSIER, Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP) ; pour représenter les établissements publics de santé de Madame Vanessa VILLAFRANCA, Direction de la stratégie

et de la transformation (APHP) ; pour représenter les établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile de Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur de l'HAD de l'AP-HP ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission spécialisée « organisation des soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 26 avril 2024

La Directrice générale par intérim
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Sophie MARTINON

ANNEXE

Composition de la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France

1) un représentant du Conseil Régional :

Titulaire	Suppléant
Madame Farida ADLANI, vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, conseillère régionale

2) un représentant des Conseils Départementaux :

Titulaire	Suppléant
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal

3) un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

4) un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Thomas CHAZAL, maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron (93)

5) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers

6) un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Monsieur Alain GAVILLET, CDCA 95

7) un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

8) un représentant des conseils territoriaux de santé :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Francis BRUNELLE (CTS 92)	Monsieur Michel GIRARD (CTS 92)

9) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Madame Corinne LAMARCQ (Union régionale des syndicats CFTC d'Ile-de-France)	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO
Madame Isabelle CAYLA (Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France)	Monsieur Philippe PARTY Madame Gwenaëlle YVINEC
Monsieur José ALVAREZ (Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC)	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF

10) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléants
Madame Nolwen MARE (MEDEF- Ile-de-France)	Monsieur Olivier CHALMEAU (MEDEF- Ile-de-France)

11) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

12) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

13) un représentant de l'assurance maladie :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN Monsieur Hugo CROMBEZ

14) un représentant de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

15) un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

16) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie BELTZER (ORS IDF)	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Ile-de-France)

17) cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Éric CLAPIER - Délégué Régional Adjoint, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)	Madame Isabelle PERSEC, Déléguée régionale (FHF IDF) Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Monsieur Vincent MICHALOUX - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)	Madame Pauline DELCOURT- Direction de la stratégie et de la transformation (APHP) Madame Vanessa VILLAFRANCA - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)

- au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Braham BODAGHI - Chirurgien, service d'Ophthalmologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière	Professeur Loic de PONTUAL - Chef de service de Pédiatre, hôpital Jean-Verdier Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de Neurologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière
Docteur Edouard DEVAUD, Président de la CME du GHT Novo (95)	Docteur Omar BELKHODJA, PCME Grand Hôpital de l'Est Francilien Docteur Serge LOKO, Président de la CME du CH de MEULAN LES Muraux (78)
Docteur Cécile OMNES, Centre spécialisé de Plaisir (78)	Docteur Ouardia OTMANI, GH Paul GUIRAUD

18) deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP IDF)
Docteur Marc ZARKA	Docteur Marine COROIR

19) deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY - Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENU COURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP IDF)
Docteur Gérald CHOUKROUN, pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles (77)	Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP IDF) Docteur Marc BEAUSSIER, Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP IDF)

20) un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Ghislain PROMONET Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Monsieur Florent Bousquié, Directeur de l'HAD de l'AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

21) un représentant des centres de santé et des maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)	Madame Fatima SAID DAUVERGNE, Présidente de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile de France (FEMASIF)

22) un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

Titulaire	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN, CPTS 78	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

23) un représentant des dispositifs d'appui à la coordination

Titulaires	Suppléants
Madame Pauline LOUIS, Directrice du DAC 94	Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

24) un représentant des associations de permanences des soins :

Titulaire	Suppléant
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Abraham SABBAH (CROM IDF) Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF

25) un représentant des services d'aide médicale urgente :

Titulaire	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

26) un représentant des transports sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

27) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Docteur Patrick HERTGEN, Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Colonel Rémi CAPART, SDIS 91

28) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

29) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Madame Anne AUBIJOUX, URPS Pharmaciens IDF - AUIF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF – AUIF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF - AUIF
Monsieur Christophe MINGHETTI, URPS infirmiers IDF - AUIF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF – AUIF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes - AUIF

30) un représentant de l'ordre régional des médecins :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY	Docteur Pierre-Yves DEVYS

31) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Emmanuel HAY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP)	Madame Margot MARTINEZ (SRPMG)

32) un représentant du ministère de la Défense:

Titulaire	Suppléant
Madame Marion AUBOIN- Médecin-chef HIA Bégin	Monsieur Gilles KERANGUEVEN

33) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Madame Brigitte VIGROUX, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Sophie VILLEDIEU Fondation Léopold BELLAN (FEHAP IDF) Madame Marie DEROY (FEHAP IDF)

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-26-00010

arrêté CSOS 2024 17_26042024

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2024/17

Arrêté modificatif relatif à la commission spécialisée « Organisation des Soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté n° 27/2021 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 28/2021 du 19 octobre 2021 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 42/2021 modifié du 26 novembre 2021 relatif à la Commission Spécialisée de l'Organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution à Madame Sophie MARTINON fonction de directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France par intérim, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** les désignations :

Au sein du collège 7 des offreurs de santé, au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires, du Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP-HP) ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission spécialisée « organisation des soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 26 avril 2024

La Directrice générale par intérim
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Sophie MARTINON

ANNEXE

Composition de la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France

1) un représentant du Conseil Régional :

Titulaire	Suppléant
Madame Farida ADLANI, vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, conseillère régionale

2) un représentant des Conseils Départementaux :

Titulaire	Suppléant
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEURET, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal

3) un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

4) un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Thomas CHAZAL, maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron (93)

5) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers

6) un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Monsieur Alain GAVILLET, CDCA 95

7) un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

8) un représentant des conseils territoriaux de santé :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Francis BRUNELLE (CTS 92)	Monsieur Michel GIRARD (CTS 92)

9) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Madame Corinne LAMARCQ (Union régionale des syndicats CFTC d'Ile-de-France)	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO
Madame Isabelle CAYLA (Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France)	Monsieur Philippe PARTY Madame Gwenaëlle YVINEC
Monsieur José ALVAREZ (Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC)	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF

10) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléants
Madame Nolwen MARE (MEDEF- Ile-de-France)	Monsieur Olivier CHALMEAU (MEDEF- Ile-de-France)

11) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

12) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

13) un représentant de l'assurance maladie :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN Monsieur Hugo CROMBEZ

14) un représentant de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

15) un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

16) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie BELTZER (ORS IDF)	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Ile-de-France)

17) cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Éric CLAPIER - Délégué Régional Adjoint, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)	Madame Isabelle PERSEC, Déléguée régionale (FHF IDF) Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Monsieur Vincent MICHALOUX - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)	Madame Pauline DELCOURT- Direction de la stratégie et de la transformation (APHP) Madame Vanessa VILLAFRANCA - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)

- au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP-HP)	Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de Neurologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière
Docteur Edouard DEVAUD, Président de la CME du GHT Novo (95)	Docteur Omar BELKHODJA, PCME Grand Hôpital de l'Est Francilien Docteur Serge LOKO, Président de la CME du CH de MEULAN LES Muraux (78)

Docteur Cécile OMNES, Centre spécialisé de Plaisir (78)	Docteur Ouardia OTMANI, GH Paul GUIRAUD
---	---

18) deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP IDF)
Docteur Marc ZARKA	Docteur Marine COROIR

19) deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY - Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENU COURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP IDF)
Docteur Gérald CHOUKROUN, pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles (77)	Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP IDF) Docteur Marc BEAUSSIER, Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP IDF)

20) un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Ghislain PROMONET Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur de l'HAD de l'AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

21) un représentant des centres de santé et des maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)	Madame Fatima SAID DAUVERGNE, Présidente de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile de France (FEMASIF)

22) un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

Titulaire	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN, CPTS 78	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

23) un représentant des dispositifs d'appui à la coordination

Titulaires	Suppléants
Madame Pauline LOUIS, Directrice du DAC 94	Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

24) un représentant des associations de permanences des soins :

Titulaire	Suppléant
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Abraham SABBAH (CROM IDF) Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF

25) un représentant des services d'aide médicale urgente :

Titulaire	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

26) un représentant des transports sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

27) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Docteur Patrick HERTGEN, Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Colonel Rémi CAPART, SDIS 91

28) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

29) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux

	Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Madame Anne AUBIJOUX, URPS Pharmaciens IDF - AUIF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF – AUIF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF - AUIF
Monsieur Christophe MINGHETTI, URPS infirmiers IDF - AUIF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF – AUIF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes - AUIF

30) un représentant de l'ordre régional des médecins :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY	Docteur Pierre-Yves DEVYS

31) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Emmanuel HAY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP)	Madame Margot MARTINEZ (SRPMG)

32) un représentant du ministère de la Défense:

Titulaire	Suppléant
Madame Marion AUBOIN- Médecin-chef HIA Bégin	Monsieur Gilles KERANGUEVEN

33) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Madame Brigitte VIGROUX, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Sophie VILLEDIEU Fondation Léopold BELLAN (FEHAP IDF) Madame Marie DEROY (FEHAP IDF)

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-26-00009

Arrêté modifié CTS 91 avril 2024_26042024

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2023/25

Arrêté modifiant l'arrêté N°2022/64

portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- VU** le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;
- VU** l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique ;
- VU** le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;
- VU** l'arrêté N°2022/64 du 31 août 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution à Madame Sophie MARTINON fonction de directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** les désignations de Madame Catherine HENRY, UFC QUE CHOISIR, pour représenter le collège des usagers et associations d'usagers au titre des associations agréées et de Monsieur Abdel MAHAMMED, FHP, pour représenter le collège des professionnels et

offreurs des services de santé au titre des représentants des personnes morales gestionnaires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice générale par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 26 avril 2024

La Directrice générale par intérim
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Sophie MARTINON

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

a) Pour les représentants des établissements de santé :

- Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Catherine PHAM (FHF)	Madame Emilie LEGEARD (APHP)
Monsieur Jean-Louis DI TOMMASO (FEHAP)	Monsieur Stéphane GRAZZINI (FEHAP)
Monsieur Abdel MAHAMMED (FHP)	Monsieur Hubert LOCQUEVILLE (FHP)

- Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bruno FAGGIANELLI, PCME GH Nord Essonne (GHNE)	Docteur Jean-Pierre KORWIN, PCME EPS Barthélémy Durand (Etampes)

b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Alexiane SANCHEZ (FEHAP)	Monsieur Jean-Pierre OULHEN (FHF)
Monsieur Florian ROGER (SYNERPA)	Monsieur Christophe MAZABRAUD (UMIS)
Madame Catherine JEHANNIN (URIOPSS)	Madame Pauline MARTIN (URIOPSS)
Madame Laure DEPINARDE (FEHAP)	Monsieur Jean-Christophe PROUHEZE (CNAPE)
Madame Marie-France MAUGOURD (UNA)	Madame Isabelle BETOUCHE (URIOPSS)

c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis JOUTEAU (Association Ressources)	Madame Astrid ERMERICH (Addictions France)
Madame Dominique ERGAND (UNAFAM)	Madame Natacha LEFEBVRE HIOLIN (Ligue contre le cancer)
Monsieur Philippe LEFEVRE (Institut Renaudot)	Madame Bérangère PRIMARD (Association des Gens du voyage)

d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

- Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patricia LUBELSKI	Docteur Arnaud SAADA
Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE	Docteur Christine JANOT
Docteur Philippe PARANQUE	Docteur Pascal CHARBONNEL

- Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie BUISSON URPS Pharmaciens	Monsieur Jérôme ZULBERTY URPS Chirurgiens-dentistes
Madame Anne-Sophie HADELER URPS Orthophonistes	Monsieur Damien NICOLINI URPS IDE
Monsieur Serge BELLAICHE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Madame Camille COURCIER URPS Sages-femmes

- e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	En cours de désignation

- f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

- Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne-lise HANOT	Madame Fatima SAID-DAUVERGNE

- Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	En cours de désignation

- Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise ELLIEN	Madame Céline FAYE

- Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine ESTADIEU-PLANET	Monsieur Christophe ALIROL

- Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	En cours de désignation

- g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas GANDRILLE	Madame Nadine HAAS

h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Dominique DREUX	Docteur Annette DELABARD

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Maryanne TASSERIE (UDAF 91)	Madame Vivette HIRSCH (France ADOT)
Monsieur Daniel QUAGLIAROLI (Inter CVS 91-Association Hypersupers TDAH)	Monsieur Hervé GAUTIER (Ligue contre le cancer)
Monsieur Frédéric SOUZE (CLCV)	Madame Fidèle NGO NKENG MATIP (CLCV)
Madame Christine GAURON (UFC QUE CHOISIR)	Madame Catherine HENRY (UFC QUE CHOISIR)
Madame Annie LABBE (ARGOS 2001)	
Monsieur Vincent CLUZAUD (AFD91)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne LEFEUVRE	Monsieur Marc LAVAUD
Madame Audrey STOS	Dominique THEBAULT

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Claire PERRIGNON	Monsieur Jean MARCHAL
Madame Nathalie MAINGE	Madame Julie L'HOTEL-DELHOUME

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN	Madame Sylvie CARILLON

b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Cendrine CHAUMONT	Madame Fadila CHOURFI

c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Claudette BUISSON	Docteur Elisabeth DIEU

d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants
Docteure Danièle VALERO	Madame Sandrine GELOT
Madame Fabienne LEGUICHER	Monsieur Alexandre TOUZET

e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Madame Samia LEMTAI	Monsieur Christian BERAUD
Madame Nadia CARCASSET	Monsieur Medhy ZEGHOUF

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Annie CHOQUET	Madame Sylvie BLANC

b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (CPAM)	Monsieur Frédéric BAYSSELANCE (CPAM)
Docteur Francis CORRIAS (ERSM)	Madame Sophie DESFORGES (MSA)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Isabelle PRIEUR (Education Nationale)
Monsieur Eric SIRE (Mutualité Française)

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-05-03-00001

ARRETE n° DOS 2024 /1229

Portant rejet de la demande d'agrément
provisoire du centre de santé
« CDS Centre AUBERDENTAIRE d'Aubervilliers »
pour ses activités de chirurgie dentaire -
DOS/PVH

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE n° DOS – 2024 /1229

**Portant rejet de la demande d'agrément provisoire du centre de santé
« CDS Centre AUBERDENTAIRE d'Aubervilliers »
pour ses activités de chirurgie dentaire**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6323-1 à L. 6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-12 ;

VU la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant attribution de fonctions de Monsieur Denis ROBIN, Directeur de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

VU les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

VU le dossier déposé en date du 5 mars 2024 par le Centre de santé Auberdentaire d'Aubervilliers en vue d'obtenir un agrément provisoire du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

CONSIDERANT que le projet de santé du Centre de santé Auberdentaire d'Aubervilliers mentionne que M. Meyer SELLAM est Directeur dudit centre de santé ainsi que chirurgien salarié du centre ;

CONSIDERANT que le projet de santé du Centre de santé Auberdentaire d'Aubervilliers mentionne que Mme Dorith MARZON, épouse SELLAM est la Présidente de l'Association Auberdentaire, gestionnaire dudit Centre de Santé Auberdentaire ;

CONSIDERANT que M. Meyer SELLAM a signé une déclaration des liens d'intérêts datée du 26 février 2024 en tant que Directeur du centre Auberdentaire qui stipule qu'il n'y a aucun lien d'intérêt, ni direct, ni indirect, entre les représentants de l'organisme gestionnaire et toute entreprise privée extérieure donnant des prestations rémunérées à l'organisme ;

CONSIDERANT que Mme Dorith MARZON a signé une déclaration des liens d'intérêts datée du 26 février 2024 en tant que Présidente de l'Association Auberdentaire qui stipule qu'il n'y a aucun lien d'intérêt, ni direct, ni indirect, entre les représentants de l'organisme gestionnaire et toute entreprise privée extérieure donnant des prestations rémunérées à l'organisme ;

CONSIDERANT que la société SCI MEYER est le bailleur de l'association Auberdentaire moyennant un loyer de 1500 euros par mois ;

CONSIDERANT que les associés de la SCI MEYER mentionnée sur le site Infogreffe sont M. Meyer SELLAM et Mme Dorith MARZON, épouse SELLAM et que M. Meyer SELLAM en est également le gérant ;

CONSIDERANT que la déclaration de liens d'intérêts signée par Mme Dorith MARZON, épouse SELLAM en date du 26 février 2024 ne reflète donc pas l'ensemble des liens d'intérêts de la Présidente de l'association gestionnaire ;

CONSIDERANT que la déclaration de liens d'intérêts signée par M. Meyer SELLAM en date du 26 février 2024 ne permet pas non plus d'apprécier l'ensemble des liens d'intérêts du Directeur du centre Auberdentaire d'Aubervilliers ;

CONSIDERANT que le dirigeant d'un centre de santé ne peut exercer de fonction dirigeante au sein de la structure gestionnaire lorsqu'il a un intérêt, direct ou indirect, avec des entreprises privées délivrant des prestations rémunérées à la structure gestionnaire, conformément à l'article L. 6323-1-3 du Code de la santé publique ;

CONSIDERANT que la location de biens immeubles par une SCI moyennant un loyer constitue une prestation de service rémunérée par une entreprise ;

CONSIDERANT que les liens d'intérêts de la Présidente de l'association gestionnaire et du Directeur du Centre de santé Auberdentaire d'Aubervilliers avec la SCI MEYER méconnaissent les dispositions du II de l'article L. 6323-1-3 du Code de la santé publique ;

CONSIDERANT, dès lors, au vu de la qualité des déclarations de liens d'intérêts adressées, que le projet de santé ne remplit pas les objectifs de conformité mentionnés au III de l'article L.6323-1-11 du Code de santé publique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

La demande d'agrément provisoire déposée par l'association Auberdentaire en vue d'obtenir un agrément provisoire pour exercer les activités de chirurgie dentaire au sein du CDS Centre Auberdentaire d'Aubervilliers situé 68, rue Danielle Casanova 93300 AUBERVILLIERS **est rejetée**.

ARTICLE 2 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal administratif de Montreuil (7, rue Catherine Puig, 93 558 Montreuil Cedex).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Les Directeurs de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 03 mai 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Signé

Denis ROBIN

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2024-03-05-00013

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 202 Portant
modification à l'arrêté de nomination à la
commission régionale
du patrimoine et de l'architecture



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 202
**Portant modification à l'arrêté de nomination à la commission régionale
du patrimoine et de l'architecture**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.611-2 et R.611-17 à R.611-25 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre 1^{er} ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié et relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 10 juin 2022 ;

arrête

Article 1^{er} : Les termes ci-après de l'article 2, de l'arrêté n° 2022-06-10-00004 du 10 juin 2022 :

Au titre de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :

En qualité de représentant de l'État :

« M. Matthieu BOURREZ, architecte des bâtiments de France, UDAP des Yvelines »,

sont remplacés par les termes :

« M. Benjamin ABA-PEREA, architecte des bâtiments de France, UDAP du Val-d'Oise ».

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à PARIS, le 5 mars 2024
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation

le directeur régional des affaires culturelles

Signé

Laurent ROTURIER

1

Préfecture de la région d'Île-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

2

Préfecture de la région d'Île-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2024-04-15-00003

Préfecture de la région d Île-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris Standard 01 82 52 40
00 Télécopie 01 82 52 40 16

Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024-
Portant modification à l'arrêté de nomination à
la commission régionale
du patrimoine et de l'architecture



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024-
Portant modification à l'arrêté de nomination à la commission régionale
du patrimoine et de l'architecture**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.611-2 et R.611-17 à R.611-25 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre I^{er} ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié et relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 10 juin 2022 ;

arrête

Article 1^{er} : Les termes ci-après de l'article 2, de l'arrêté n° 2022-06-10-00004 du 10 juin 2022 :

Au titre de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier » :

En qualité de personnalités qualifiées

« Mme Catherine GUIYOT-CORTEVILLE, cheffe du service Patrimoines et inventaire, Conseil régional d'Île-de-France»,

sont remplacés par les termes :

« Mme Julie FAURE, conservateur du patrimoine au service Patrimoines et inventaire, Conseil régional d'Île-de-France»,

Préfecture de la région d'Île-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

Au titre de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :

En qualité de personnalités qualifiées

« M. Paul DAMM, conservateur du patrimoine, du service Patrimoines et inventaire, Conseil régional d'Île-de-France»,

sont remplacés par les termes :

« Mme Marianne MÉTAIS, conservateur du patrimoine au service Patrimoines et inventaire, Conseil régional d'Île-de-France»,

Article 2 : Les termes ci-après de l'article 3, de l'arrêté n° 2022-06-10-00004 du 10 juin 2022 :

Au titre de la délégation de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier » :

En qualité de personnalités qualifiées

« Mme Catherine GUIYOT-CORTEVILLE, cheffe du service Patrimoines et inventaire, Conseil régional d'Île-de-France»,

sont remplacés par les termes :

« Mme Julie FAURE, conservateur du patrimoine au service Patrimoines et inventaire, Conseil régional d'Île-de-France»,

Au titre de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :

En qualité de personnalités qualifiées

« M. Paul DAMM, conservateur du patrimoine, du service Patrimoines et inventaire, Conseil régional d'Île-de-France»,

sont remplacés par les termes :

« Mme Marianne MÉTAIS, conservateur du patrimoine au service Patrimoines et inventaire, Conseil régional d'Île-de-France»,

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à PARIS, le 15 avril 2024
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation
le directeur régional des affaires culturelles
Signé

Laurent ROTURIER

Préfecture de la région d'Île-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-22-00027

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d exploiter des
parcelles agricoles à la SCEA BLOT à MONTRY au
titre du contrôle des structures et en application
du schéma directeur régional des exploitations
agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à la SCEA BLOT
à MONTRY
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-12-06-00005 du 06 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7377) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 19/02/24 par la SCEA BLOT ayant son siège social au 28 chemin Saint Maur – 77 450 MONTRY, gérée par M. BLOT Laurent,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, en date du 21 mars 2024,

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 13/03/2024,
- La situation de la SCEA BLOT :
 - au sein de laquelle Monsieur Laurent BLOT est seul associé exploitant, gérant,
 - qui exploite 166 ha 10 a de terres (en grandes cultures),
 - qui souhaite reprendre 36 ha 42 a de terres avec bâtiments d'exploitation situées sur les communes de VILLENOY et ISLES-LES-VILLENOY, exploitées par Messieurs LEMOINE Lucien et Jean-Marc demeurant au 13 rue du 8 Mai 1945 – 60 130 RAVENEL (agriculteur en place),
 - qui exploitera 202 ha 52 a après reprise,
- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation a pour but de conforter la surface exploitée,
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel, notamment celle de la fille de M. Laurent BLOT qui s'installera en 2025,
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales,
 - de favoriser le regroupement de surfaces exploitées à proximité du siège d'exploitation ou d'une unité de production essentielle, et améliorer les structures parcellaires, en prenant en compte les caractéristiques agronomiques, les nécessités réglementaires notamment des productions agricoles sous signe officiel de qualité, ainsi que les échanges amiables de parcelles.

- Que l'opération envisagée figure en priorité n°1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La **SCEA BLOT**, ayant son siège social au 28 chemin Saint Maur – 77 450 MONTRY, est autorisée à exploiter 36 ha 42 a de terres avec bâtiments d'exploitation situés sur les communes de VILLENOY et ISLES-LES-VILLENOY correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaires
VILLENOY	C19, 112 et 256	70 a 16 ca	M. LEMOINE Raymond
ISLES-LES-VILLENOY	A832	1 ha 49 a 57 ca	M. JUSTE
VILLENOY	C120, 59 et 133	1 ha 05 a 54 ca	Indivision SAINTE BEUVE
VILLENOY	B879, C158 et C159	7 ha 20 a 37 ca	Mme LEMOINE Nadine
VILLENOY	B1372, 2004, 2008, 2014, C0127, 0136 et 0146	9 ha 45 a 81 ca	M. LEMOINE Lucien
VILLENOY	C118, 179 et 217	27 a 67 ca	M. TURLIN François
VILLENOY et ISLES-LES-VILLENOY	A0827, B0831, A0643, B0782, A0833, 091, 097, 0104, 0105, 0107, 115, 123, AK27, 28, 63, B0756, 0758, 0771, 0826, 0832, 0835, 0838, 0840, 0844, 0845, 0846, 0849, 0850, 0851, 0920, 1368, 1376, 1377, C0105, 0115, 0124 et 0229	16 ha 23 a 05 ca	Indivision LEMOINE

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
 Tel : 01 82 52 46 46
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de VILLENOY et ISLES-LES-VILLENOY sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris , le 22/04/2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-22-00028

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des
parcelles agricoles à la SCEA DES HOSPITALIERS
à MONTHYON au titre du contrôle des
structures et en application du schéma directeur
régional des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à la SCEA DES HOSPITALIERS
à MONTHYON
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-12-06-00005 du 06 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7356) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 02/02/24 par la SCEA DES HOSPITALIERS ayant son siège social au 2 rue Lafayette – 77 122 MONTHYON, gérée par Madame DE GELIS Anne et Monsieur DUPIRE Pierre-Louis,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, en date du 21 mars 2024,

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 13/03/2024,
- La situation de la SCEA DES HOSPITALIERS :
 - au sein de laquelle Madame DE GELIS Anne et Monsieur DUPIRE Pierre-Louis sont associés exploitants. Monsieur DE GELIS Pascal est associé non exploitant,
 - qui exploite 430 ha 56 a 50 ca (en grandes cultures),
 - qui souhaite reprendre 9 ha 50 a 50 ca situées sur la commune de MONTHYON, exploitées par M. PATRON José demeurant au 14 TER rue Saint Georges – 77 122 MONTHYON (agriculteur en place),
 - qui exploitera 440 ha 07 a après reprise,
- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation a pour but de conforter la surface exploitée,
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales,
 - de favoriser le regroupement de surfaces exploitées à proximité du siège d'exploitation ou d'une unité de production essentielle, et améliorer les structures parcellaires, en prenant en compte les caractéristiques agronomiques, les nécessités réglementaires notamment des productions agricoles sous signe officiel de qualité, ainsi que les échanges amiables de parcelles.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°3 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
Tel : 01 82 52 46 46
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

ARRÊTE

Article 1^{er}

La **SCEA DES HOSPITALIERS**, ayant son siège social au 2 rue Lafayette – 77 122 MONTHYON, est autorisée à exploiter 9 ha 50 a 50 ca de terres situées sur la commune de MONTHYON correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Commune	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaire
MONTHYON	C0074, ZR18, ZS28 et ZV12	2 ha 96 a 35 ca	M. PATRON José
MONTHYON	ZR19	1 ha 40 a 70 ca	Mme PATRON Maria
MONTHYON	ZR16	71 a	Mme DAUX Mauricette
MONTHYON	ZS26 et ZV005	1 ha 47 a 18 ca	Mme LAPLAINE Thérèse
MONTHYON	ZS19	1 ha 34 a 65 ca	M. MAHIEU BEUNIER Thierry
MONTHYON	ZS24	25 a 97 ca	Succession SEVELINGE
MONTHYON	ZS25	1 ha 02 a 85 ca	M. DUPIRE Xavier
MONTHYON	ZO20	31 a 80 ca	M. PECQUEUR

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,

- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et le maire de MONTHYON sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris , le 22/04/2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-22-00029

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d exploiter des
parcelles agricoles à la SCEA FERME PORTIER à
COLOMMES au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional
des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à la SCEA FERME PORTIER
à COULOMMES
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-12-06-00005 du 06 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7371) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 16/02/24 par la SCEA FERME PORTIER ayant son siège social au 24 rue de Bretagne – 77 580 COULOMMES, gérée par Messieurs FLUTEAUX Cédric et Quentin,

VU la consultation par voie dématérialisée des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, expirant le 03/04/2024,

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité expirant le 17/03/2024,
- La situation de la SCEA FERME PORTIER :
 - au sein de laquelle Messieurs FLUTEAUX Cédric et Quentin s'installent en tant qu'associés exploitants,
 - au sein de laquelle Messieurs FLUTEAUX Cédric et Quentin disposent de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime,
 - qui souhaite reprendre 227 ha 97 a de terres avec bâtiments d'exploitation situées sur les communes de BOULEURS, COULOMMES, CRECY-LA-CHAPELLE, SANCY-LES-MEAUX, GUERARD, COUILLY-PONT-AUX-DAMES et VAUCOURTOIS, exploitées par l'EARL DE LA FERME PORTIER ayant son siège social au 55 rue de l'Église – 77 580 BOULEURS (agriculteur en place),
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La **SCEA FERME PORTIER**, ayant son siège social au 24 rue de Bretagne – 77 580 COULOMMES, est autorisée à exploiter 227 ha 97 a de terres avec bâtiments d'exploitation situées sur les communes de BOULEURS, COULOMMES, CRECY-LA-CHAPELLE, SANCY-LES-MEAUX, GUERARD, COUILLY-PONT-AUX-DAMES et VAUCOURTOIS correspondant aux parcelles suivantes :

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaires
SANCY-LES-MEAUX, CRECY-LA-CHAPELLE, COULOMMES et BOULEURS	ZE15, ZH69, 71, ZE13, 14, ZN67, 68, W17, ZK45, ZL3, ZC63, 71, W9, 18, 19, ZA18, 113, D855, 856, 864, 868, ZC11, 13, 22, 34, D851, 853, 865, 870, 874, 875, ZC163, 160, ZB087, ZC032, 195, ZE9, 10, 6 et 28	38 ha 76 a 05 ca	M. THEVENIN Michel
BOULEURS	ZC32 et 195	2 ha 20 a 65 ca	Mme THEVENIN-KIRKOR Mireille
BOULEURS/SARCY, CRECYLA CHAPELLE et SANCY-LES-MEAUX	ZA183, 58, ZA08, 15 et ZE07	7 ha 92 a 80 ca	M. LAINE Benoît et Mme LAINE Corinne
BOULEURS	AA48 et ZA62	1 ha 01 a 50 ca	Succession BARBARA Simone
BOULEURS et CRECY-LA-CHAPELLE	W14, 15, 16, AK181, ZA110, 111, ZB12, 14, ZC13, 14, 21, ZK6, 46, 47, ZC92 et 71	14 ha 27 a 16 ca	Mme MONTEIL Christiane
GUERARD	ZD85	2 ha 12 a 40 ca	M. FOUILLOUX Guy
SANCY-LES-MEAUX, COUILLY-PONT-DAMES, BOULEURS et GUERARD	ZH31, YE54, YB68, ZB42, 43, 65, 66, ZA4, 159, 162, 224, 260, 269 et ZD62	22 ha 91 a 65 ca	Mme PORTIER Monique
CRECY-LA-CHAPELLE	ZA105	1 ha 43 a 80 ca	M. Indivision SOUDIN Simone
GUERARD	ZD63, 87, 86 et 92	2 ha 97 a 90 ca	Indivision MOULIN Solange
BOULEURS, VAUCOURTOIS, COULOMMES et SANCY-LES-MEAUX	YB71, 70, Z39, 40, D139, 140, ZH30 ET 59	8 ha 81 a 50 ca	Mme THEVENIN Isabelle
BOULEURS	YA82, ZA166 et ZB67	2 ha 30 ca	MM. DUFAUT Gilbert et Dominique
SANCY-LES-MEAUX, BOULEURS et COULOMMES	ZH58, AA59, D869, AA261, YB69, ZB33, 34, ZA161, ZB68, ZH111 et D236	23 ha 33 a 27 ca	Indivision FUJITA
GUERARD	ZE14 et 19	7 ha 02 a 70 ca	Mme SOLVET Thérèse
BOULEURS	ZA160	5 ha 32 a 72 ca	Mme HOLTZHAUER Diane et M.HOLTZHAUER Antoine

BOULEURS, SANCY LES MEAUX, VAUCOURTOIS, COUILLY PONT AUX DAMES et GUERARD	ZD13, 14, ZE59, 17, ZD47, 132, 1134, ZE28, ZD15, 48, 61, ZH11, ZD27, D252, ZB32, 38, C581, D251, ZB30, AA55, 56, D130, 193, 707, AA50, 51, 52, YA79, 80, 140, ZA193, 230, ZB36, ZD18, ZB46, ZE40, 88, ZA79, AA54, 57, 14, 43, ZA122, 123, 124, 221, YA42, ZC19, 20, Z38, 58, ZH60, YE42 et 70	47 ha 78 a 73 ca	Mme PORTIER Nathalie
BOULEURS, COULOMMES, SANCY LES MEAUX et CRECY LA CHAPELLE	ZC14, 182, 62, ZE11, 12 et ZA91	12 ha 89 a 90 ca	Succession LEDOUX
BOULEURS et CRECY LA CHAPELLE	ZB45, 94, YB67, ZB45p, 94P, ZC69p, 27p et ZB17p	17 ha 09 a 95 ca	M. LOUIS

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de BOULEURS, COULOMMES, CRECY-LA-CHAPELLE, SANCY-LES-MEAUX, GUERARD, COUILLY-PONT-AUX-DAMES et VAUCOURTOIS sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris , le 22/04/2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-22-00030

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d exploiter des
parcelles agricoles à la SCEA LHERMEY à
VOULTON au titre du contrôle des structures et
en application du schéma directeur régional des
exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à la SCEA LHERMEY
à VOULTON
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-12-06-00005 du 06 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7365) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 08/02/24 par la SCEA LHERMEY ayant son siège social à Saint Pierre – 77 560 VOULTON, gérée par Monsieur LHERMEY Guillaume et Madame LHERMEY Marion,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, en date du 21 mars 2024,

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 13/03/2024,
- La situation de la SCEA LHERMEY :
 - au sein de laquelle Messieurs LHERMEY Guillaume et Patrick, et Madame LHERMEY Marion sont associés exploitants,
 - qui exploite 125 ha 08 a 27 ca (en grandes cultures),
 - qui souhaite reprendre 38 ha 19 a 27 ca avec bâtiments d'exploitation situées sur les communes de LE MERIOT, CHALAUTRE-LA-GRANDE et LEHELLE, exploitées par la SARL DE PIGY ayant son siège social au 8 rue des Sycomores – 77 160 SAINT-BRICE (agriculteur en place),
 - qui exploitera 163 ha 27 a 54 ca après reprise,
- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation a pour but de conforter la surface exploitée,
- Que la SCEA LHERMEY est une entreprise créatrice d'emploi, puisqu'elle emploie de manière régulière pour le besoin de son activité un salarié permanent,
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de consolider ou maintenir les exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable,
 - de promouvoir une agriculture diversifiée, source d'emplois et génératrice de revenu sécurisé pour les agriculteurs, notamment par la diversité des productions et des modes de production et la recherche d'une meilleure résilience des exploitations aux aléas climatiques, économiques et techniques,

- de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales,
 - de favoriser le regroupement de surfaces exploitées à proximité du siège d'exploitation ou d'une unité de production essentielle, et améliorer les structures parcellaires, en prenant en compte les caractéristiques agronomiques, les nécessités réglementaires notamment des productions agricoles sous signe officiel de qualité, ainsi que les échanges amiables de parcelles.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La **SCEA LHERMEY**, ayant son siège social à Saint Pierre – 77 560 VOULTON, **est autorisée à exploiter 38 ha 19 a 27 ca avec bâtiments d'exploitation** situés sur les communes de LE MERIOT, CHALAUTRE-LA-GRANDE et LEHELLE correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaires
LEHELLE et LA CHALAUTRE-LA-GRANDE	S052, 0114, ZN33, V010, 101, 050, 059, 099, S041, 62, 64, 65, 79, 92 et 110	26 ha 58 a 16 ca	Mme BAROST LHERMEY Jeannine
LEHELLE	ZI068	1 ha 79 a 20 ca	Commune de LEHELLE
LEHELLE	ZN15 et 43	53 a	M. GARNIER René
LE MERIOT	ZC5	1 ha 38 a 50 ca	M. LHERMEY Jean-Claude
LE MERIOT	ZC4	65 a 70 ca	M. LHERMEY Pascal
LEHELLE, CHALAUTRE-LA-GRANDE et LE MERIOT	ZN054, VO49, 009, 102 et ZC3	7 ha 25 a 18 ca	M. LHERMEY Patrick

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de LE MERIOT, CHALAUTRE-LA-GRANDE et LEHELLE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris , le 22/04/2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-22-00031

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des
parcelles agricoles à la SCEA MOTTE JULIEN à
BLANDY-LES-TOURS au titre du contrôle des
structures et en application du schéma directeur
régional des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à la SCEA MOTTE JULIEN
à BLANDY-LES-TOURS
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-12-06-00005 du 06 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7364) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 06/02/24 par la SCEA MOTTE JULIEN ayant son siège social à Chemin des Frileux – 77 115 BLANDY-LES-TOURS, gérée par Monsieur MOTTE Julien,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, en date du 21 mars 2024,

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 13/03/2024,
- La situation de la SCEA MOTTE JULIEN:
 - au sein de laquelle Monsieur MOTTE Julien est seul associé exploitant, gérant,
 - qui exploite 340 ha (en grandes cultures),
 - qui souhaite reprendre 7 ha 26 a 70 ca de terres nues situées sur la commune de CHAMPEAUX, anciennement exploitées par M. LANGEVIN Didier, demeurant à Chemin de Blandy – 77 720 CHAMPEAUX,
 - qui exploitera 347 ha 26 a 70 ca après reprise,
- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation a pour but de conforter la surface exploitée,
- Que la SCEA MOTTE JULIEN est une entreprise créatrice d'emploi, puisqu'elle emploie de manière régulière pour le besoin de son activité deux salariés permanents,
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales,
 - de favoriser le regroupement de surfaces exploitées à proximité du siège d'exploitation ou d'une unité de production essentielle, et améliorer les structures parcellaires, en prenant en compte les caractéristiques agronomiques, les nécessités réglementaires notamment des productions agricoles sous signe officiel de qualité, ainsi que les échanges amiables de parcelles.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°3 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La **SCEA MOTTE JULIEN**, ayant son siège social au Chemin des Frileux – 77 115 BLANDY-LES-TOURS, **est autorisée à exploiter 7 ha 26 a 70 ca de terres nues** situées sur la commune de CHAMPEAUX correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Commune	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaire
CHAMPEAUX	YB8	7 ha 26 a 70 ca	M. LANGEVIN Didier

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et le maire de CHAMPEAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris , le 22/04/2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-22-00032

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des
parcelles agricoles à la SCEA ORSON-VILLAGRI à
VILLIERS-EN-BIERE au titre du contrôle des
structures et en application du schéma directeur
régional des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à la SCEA ORSON-VILLAGRI
à VILLIERS-EN-BIERE
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-12-06-00005 du 06 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7368) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 12/02/24 par la SCEA ORSON-VILLAGRI ayant son siège social à la Ferme d'Orsonville – 77 190 VILLIERS-EN-BIERE, gérée par Madame Florence PELLISSIER,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, en date du 21 mars 2024,

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 13/03/2024,
- La situation de la SCEA ORSON VILLAGRI :
 - au sein de laquelle Mesdames PELLISSIER Florence et Marie-Hélène sont associées exploitantes. Messieurs PELLISSIER Jérôme, NIDERLINDEN Alain et Madame NIDERLINDEN Pauline sont associés non exploitants,
 - au sein de laquelle Madame PELLISSIER Marie-Hélène souhaite s'installer et ne dispose pas de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime,
 - qui souhaite reprendre 121 ha 33 a de terres, dont 4 ha 17 a de cultures légumières de plein champ avec bâtiments d'exploitation, situés sur la commune de VILLIERS-SUR-BIERE, exploitées par la SCI DU DOMAINE D'OBSONVILLE ayant son siège social à la Ferme d'Obsonville – 77 190 VILLIERS-EN-BIERE (agriculteur en place),
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de favoriser l'organisation et la structuration des producteurs et des filières de produits agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°4 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La **SCEA ORSON-VILLAGRI**, ayant son siège social la Ferme d'Orsonville – 77 190 VILLIERS-EN-BIERE, est autorisée à exploiter 121 ha 33 a de terres, dont 4 ha 17 a de cultures légumières de plein champ avec bâtiments d'exploitation, situés sur la commune de VILLIERS-SUR-BIERE correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Commune	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaire
VILLIERS-EN-BIERE	B0017, 0030, 0262, 0270, 0490, 0499, 0500, 0575, 0577, 0590, 0591, 0603, 0604, 0595, 0596, 0597 et 0607	121 ha 33 a	SCI DU DOMAINE D'OBSONVILLE

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et le maire de VILLIERS-SUR-BIERE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris , le 22/04/2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin GENTON

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
Tel : 01 82 52 46 46
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-22-00033

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d exploiter des
parcelles agricoles à la SCEA TICHAM à
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS au titre du contrôle
des structures et en application du schéma
directeur régional des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
pour Madame THIERRY Caroline au sein de la SCEA TICHAM
à SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-12-06-00005 du 06 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7352) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 23/01/24 par la SCEA TICHAM ayant son siège social au 35 B rue Grande – 77 140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, gérée par Madame THIERRY Caroline,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, en date du 21 mars 2024,

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 13/03/2024,
- La situation de la SCEA TICHAM :
 - au sein de laquelle Madame THIERRY Caroline s'installe en tant qu'associée exploitante, gérante. Monsieur THIERRY Wilfried sera associé non exploitant,
 - que Madame THIERRY Caroline ne dispose pas de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime,
 - qui souhaite reprendre 38 ha 34 a 93 ca de terres nues situées sur les communes de LA MADELEINE-SUR-LOING et BOUGLIGNY, exploitées par l'EARL DEFOIX Père et Fils ayant son siège social à La Groupe – 25 rue du Gâtinais – 77 570 LA MADELEINE-SUR-LOING (agriculteur en place),
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de promouvoir une agriculture diversifiée, source d'emplois et génératrice de revenu sécurisé pour les agriculteurs, notamment par la diversité des productions et des modes de production et la recherche d'une meilleure résilience des exploitations aux aléas climatiques, économiques et techniques,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°4 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La **SCEA TICHAM**, ayant son siège social au 35 B rue Grande – 77 140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, est autorisée à exploiter **38 ha 34 a 93 ca de terres nues** situées sur les communes de LA MADELEINE-SUR-LOING et BOUGLIGNY correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaire
LA MADELEINE-SUR-LOING et BOUGLIGNY	A0499, B0849, 0956, W0012, 0013, 0045, 0065, 0067, X0121, 0123, Y0028, 0035, ZA0022, B0823, YB0028, 0029 et YC0002	38 ha 34 a 93 ca	GFA DU BOIS DES RENARDES

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de LA MADELEINE-SUR-LOING et BOUGLIGNY sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris , le 22/04/2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-22-00034

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d exploiter des
parcelles agricoles à Monsieur THIERRY
ALEXANDRE à MAISON ROUGE au titre du
contrôle des structures et en application du
schéma directeur régional des exploitations
agricoles

ARRÊTÉ

Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à Monsieur THIERRY Alexandre
à MAISON-ROUGE
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-12-06-00005 du 06 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7363) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 06/02/24 par Monsieur THIERRY Alexandre demeurant au 14 bis rue du Montois – LEUDON – 77 370 MAISON-ROUGE,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, en date du 21 mars 2024,

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 13/03/2024,
- La situation de Monsieur THIERRY Alexandre :
 - qui souhaite s'installer en tant qu'exploitant, pluriactif,
 - qui ne dispose pas de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime,
 - qui souhaite reprendre 96 ha 60 a de terres avec bâtiments d'exploitation situées sur les communes de LA CHAPELLE-MOUTILS, CHEVRU, FRETOY et MEILLERAY, exploitées par Monsieur THIERRY Michel demeurant au 2 rue Faujus – 77 320 CHEVRU (agriculteur en place),
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°5 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur THIERRY Alexandre, demeurant au 14 bis rue du Montois – LEUDON – 77 370 MAISON-ROUGE, **est autorisé à exploiter 96 ha 60 a de terres avec bâtiments d'exploitation** situés sur les communes de LA CHAPELLE-MOUTILS, CHEVRU, FRETOY et MEILLERAY correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
Tel : 01 82 52 46 46
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaires
LA CHAPELLE-MOUTILS, CHEVRU et FRETOY	ZM0079, 0153, 0065, 0070, ZI0023, ZL0012, 0003, 0004, 0006, 0007, 0008, 0010, 0011, 0062, 0009, 0063, YB0002 et YA0001	91 ha 35 a	M. THIERRY Michel
LA CHAPELLE-MOUTILS et MEILLERAY	ZN0154 et ZB0092	4 ha 05 a	Mme THIERRY Guylaine
CHEVRU	ZD25	1 ha 20 a	M. THIERRY Michel

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,

- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de LA CHAPELLE-MOUTILS, CHEVRU, FRETOY et MEILLERAY sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris , le 22/04/2024

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin GENTON

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2024-05-03-00002

Arrêté modificatif portant composition du
CESER IDF - CORERPA - GILOUX-FLOUQUET

ARRÊTÉ N°
modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023
portant composition nominative du Conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu la loi n° 2022-217, du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local, et notamment son article 231 ;

Vu le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017, relatif à la composition et au renouvellement des conseils économique, social et environnementaux régionaux, modifié par le décret n°2023-632 portant diverses adaptations du code l'action sociale et des familles et du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-15-00005 du 15 décembre 2023 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2024-02-02-0003 du 2 février 2024 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courriel de Monsieur Olivier CALON, Président de la Coordination régionale des retraités et personnes âgées d'Île-de-France (CORERPA), en date du 19 avril 2024, faisant part de la désignation de Mme Christiane FLOUQUET en remplacement de Mme Maud GILOUX au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Au III de l'article 1er de l'arrêté du 29 décembre 2023 susvisé, les mots : « *par la Coordination régionale des retraités et personnes âgées d'Île-de-France (CORERPA) : Mme Maud GILOUX* » sont remplacés par les mots : « *par la Coordination régionale des retraités et personnes âgées d'Île-de-France (CORERPA) : Mme Christiane FLOUQUET* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Île-de-France) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 3 mai 2024

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME